

**COOPERATIVE SOLAIRE NEUCHATEL  
(COOPSOL)**

**Vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2017**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de COOPSOL.

Carol Chisholm, trésorière de l'Association, a mis à notre disposition les pièces et documents nécessaires à notre contrôle.

Le bénéfice de l'exercice 2017 s'élève à CHF 2'482.

Le capital propre s'élève à CHF 150'000

Les liquidités Postfinance (CH61 0900 0000 1453 0495 1) sont de CHF 39'194.93

Les vérificateurs désignés ont constaté que la comptabilité est tenue avec précision et soin. Ils vous proposent de ratifier les comptes au 31 décembre 2017 avec remerciement à son auteur.

Neuchâtel, le 23.04. 2018

Les vérificateurs

  
Aël Kistler

  
Giorgio Schweeger